

École doctorale de Dauphine

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. École doctorale de Dauphine. 2013, Université Paris-Dauphine. hceres-02042057

HAL Id: hceres-02042057

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02042057>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°543

Ecole doctorale de Paris Dauphine

de l'Université Paris Dauphine

Vague D - 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Membres du comité d'experts

Président :

M. Guy SOLLE, Université de Lorraine

Experts :

Mme Marie-Pierre BESNARD, Université de Caen

Mme Sophie DABO, Université Charles de Gaulle - Lille 3

M. Patrick MOLLARET, Université de Reims

M. Patrick VILLIEU, Université d'Orléans

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Etienne FARVAQUE

Présentation de l'école doctorale

L'« école doctorale de Dauphine » (ED 543), accueille tous les doctorants de l'Université Paris Dauphine. Elle a été créée le 1^{er} juin 2010 à la suite de la fusion des 4 écoles doctorales actives jusqu'à cette date à savoir - Edogest (école doctorale de gestion) - Edocif (école doctorale économie des organisations : concurrence, innovation, finance) - Edimo (école doctorale décision, informatique, mathématique, organisation) - Edosoc (école doctorale des sciences sociales). L'effectif de l'école représente 418 doctorants inscrits (avant la rentrée 2012/2013) et ce pour un potentiel d'encadrement de 211 titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR), toutes disciplines confondues.

L'école doctorale de Dauphine est structurée en 5 programmes doctoraux (Economie, Sciences de Gestion, Informatique, Mathématiques, Sciences Sociales), chacun prenant appui sur des unités ou équipes de recherches reconnues et actives au sein de l'école doctorale. Ainsi, depuis la fusion, l'accréditation de l'école doctorale Dauphine à délivrer un doctorat concerne les Sciences Economiques, les Sciences de gestion, l'Informatique, les Mathématiques Appliquées et les Sciences Sociales, les Sciences, le Droit, la Sociologie, les Sciences Politiques, les Langues.

Au-delà de l'activité des axes de recherche et des projets relevant des unités et des équipes de recherche, la nouvelle structure de l'ED conduit à une approche pluridisciplinaire dont on trouve notamment une traduction dans des propositions de formations pluridisciplinaires, mais aussi dans des activités fondamentales telles que les processus d'attribution de financement de thèse (même si, pour ces derniers, certaines pratiques caractéristiques du fonctionnement différencié des ED antérieures se trouvent maintenues).

L'activité scientifique de l'école au travers de programmes doctoraux s'avère soutenue. La formation doctorale et l'encadrement des doctorants trouvent leur concrétisation, avec entre 75 et 80 soutenances de doctorat par année, toutes disciplines confondues.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

Fonctionnement et adossement scientifique

Les 4 écoles doctorales de l'Université Paris Dauphine ont été fusionnées en 2010 pour donner naissance à une école doctorale unique "L'école doctorale de Dauphine". De ce fait, l'ED 543 regroupe tous les doctorants de l'Université Paris Dauphine et bénéficie du soutien des instances dirigeantes.

La fusion, effective actuellement, a permis une mutualisation des moyens administratifs traduite par le fonctionnement d'un secrétariat dédié (3,5 emplois à temps plein et 3 bureaux dédiés). Intégrée par les acteurs au sein de cette école, la fusion a favorisé une approche interdisciplinaire des activités de l'ED qui se traduit, par exemple, par la présentation d'actions de formations transversales ou par la mise en œuvre de processus d'harmonisation des "bonnes" pratiques préexistantes.

Les unités et équipes de recherche de l'Université participent toutes au fonctionnement et à l'animation de l'ED. Il s'agit de : l'UMR CNRS Centre de recherche en mathématiques de la décision, l'EA Centre de recherche interdisciplinaire sur les identités culturelles et les langues de spécialités, l'UMR CNRS Dauphine recherche en management, l'EA Institut de droit Dauphine, l'UMR CNRS Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales, l'UMR CNRS Laboratoire d'analyse et de modélisation de systèmes d'aide à la décision et l'EA Laboratoire d'économie de Dauphine.

Cinq programmes doctoraux (en économie, en sciences de gestion, en informatique, en mathématiques et en sciences sociales) portés par les équipes de recherche, structurent de manière active la politique scientifique de l'ED. Le choix des sujets de thèse de doctorat s'effectue fondamentalement au sein de ces programmes. L'admission des étudiants en première année de thèse suit des modalités de sélection qui relèvent des programmes doctoraux et qui résultent, *in fine*, d'une décision centralisée au niveau du conseil de l'école doctorale.

Les efforts de mutualisation et d'harmonisation des pratiques portent notamment sur les normes d'encadrement des thèses (le conseil scientifique de l'établissement a fixé à 7 le nombre de doctorants pouvant être dirigés par un même directeur de recherche) et sur la politique en matière de durée des thèses.

En conformité avec l'arrêté de 2006, le conseil est composé de 20 membres, soit 9 représentants des différentes disciplines de l'ED, 6 membres extérieurs, un BIATSS et 4 étudiants. Le conseil se réunit 6 fois par an et traite fondamentalement, comme il se doit, de l'examen des dossiers d'inscription, de réinscription, de demandes de dérogations à la durée, de l'attribution des contrats doctoraux.

La refonte du site WEB de l'école doctorale est récente, le site est d'utilisation aisée et actualisé régulièrement, et une version en langue anglaise semble prévue dans le projet.

L'activité internationale est au cœur des préoccupations de l'ED notamment par l'intermédiaire des laboratoires associés qui conduisent une politique d'échanges avec l'étranger concernant des doctorants et des enseignants chercheurs. Les programmes doctoraux proposent des soutiens logistiques et des aides financières à la mobilité internationale pour les doctorants. Cela se traduit aussi dans la composition des jurys de soutenance puisqu'il est à noter que sur les trois dernières années, 36 % des jurys de soutenances de thèses comptaient au moins un membre de jury rattaché à un établissement étranger.

L'école dispose d'un budget global de 110 000 euros et chacun des programmes doctoraux dispose d'un budget indépendant, après prélèvement de la part à consacrer à l'activité globale de l'école.

Encadrement et formation

Le nombre de doctorants inscrits au 1^{er} janvier 2012 est de 418 doctorants, toutes disciplines confondues, pour un potentiel de 211 HDR. L'effectif se répartit en 46 étudiants en mathématiques, 32 en informatique, 99 en économie, 158 en gestion, 52 en droit, 19 en sociologie, 10 en sciences politique, 2 en anglais. 88 étudiants sont inscrits en première année.

Le recrutement témoigne d'une certaine diversification tout en privilégiant les formations internes puisque 53 % des doctorants proviennent d'un master obtenu au sein de l'Université Paris Dauphine.

Le taux d'encadrement moyen (nombre de doctorants/nombre de HDR) est pratiquement de 2. Cependant certains HDR ayant un nombre de doctorants à suivre bien supérieur à celui-ci, cela laisse supposer que certains HDR ne dirigent pas de thèse.

Il est à noter aussi que 34 étudiants se trouvent inscrits de manière dérogatoire en 6^e année et au-delà.

L'allocation des contrats doctoraux relève plus d'une logique de candidats que d'une logique de projet. 22 contrats doctoraux sont annuellement attribués à l'ED ; leur répartition entre les disciplines s'effectue selon des critères quantitatifs qui résultent des critères d'attribution antérieurs à la fusion (lors de l'existence des 4 ED séparées). Toutefois, de manière positive, l'école met en place progressivement et, selon les besoins ou l'évolution des contextes annuels, des possibilités partielles de mutualisation. A ces contrats viennent s'ajouter d'autres modes de financement usuels tels que des conventions CIFRE par exemple ce qui permet d'afficher un taux de 53 % de doctorants financés pour la thèse. En outre, 26 % relèvent du secteur salarié. Pour 20 % environ de l'effectif aucun mode de financement n'a pu être recensé.

In fine, les doctorants dont la thèse est financée représentent 53 % de l'effectif et il est à noter que les programmes de Mathématiques et d'Informatique n'inscrivent pas, par principe, d'étudiants non financés. Le taux de financement, tous modes confondus, avoisine 80 % si on ajoute les doctorants occupant un emploi salarié.

Les formations doctorales sont fondamentalement assurées au sein de programmes doctoraux. Toutefois, depuis la fusion, un programme de formations interdisciplinaires a été élaboré et mérite d'être consolidé.

En matière d'ouverture internationale, un label "doctorat européen" est attribué, depuis 2012, en même temps que le grade de docteur de l'Université Paris Dauphine aux candidats qui le demandent, sous réserve de répondre à des conditions énoncées dans le règlement portant ce label (exigences en termes d'activités internationales du doctorant et de constitution de jury).

Concrètement, depuis la fusion, 35 thèses ont été réalisées dans le cadre d'une co-tutelle internationale. Parmi l'effectif actuel de doctorants, 10 % se trouvent issus d'un master obtenu à l'étranger et lors de la constitution des jurys de soutenance, 36 % ont comporté au moins un membre étranger.

Le suivi des doctorants relève plus de la relation bilatérale entre le directeur de recherches et le doctorant que d'une activité plus globale. Les modalités de suivi apparaissent sectorisées et des disparités apparaissent entre les disciplines. Toutefois, il convient de noter que le projet de l'ED met l'accent sur la poursuite des processus d'harmonisation entrepris depuis la fusion, notamment en termes d'inscription, d'encadrement et de suivi des doctorants relevant des différents champs disciplinaires couverts par l'école.

Une pré-soutenance de thèse devant un jury restreint est organisée pour tous les doctorants et ce au plus tard en 4^e année pour les étudiants bénéficiant d'une inscription dérogatoire à la durée de thèse. Cette pré-soutenance renforce les modalités de suivi et d'encadrement des doctorants. En outre, ces derniers doivent aussi suivre des séminaires et présenter l'avancée de leurs travaux au sein des unités ou équipes de recherche dont ils relèvent.

Suivi et Insertion

Le suivi des docteurs est assuré par un recensement effectué par l'ED et celui-ci révèle un taux de placement fort honorable. Ce suivi et les informations que l'on peut y associer se trouveront sans doute renforcés en raison de la création depuis peu d'une association des "docteurs de Dauphine". Les statistiques d'insertion (période 2008) montrent que près de 48 % des docteurs ont pu intégrer l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en Etablissement Public Scientifique et Technique (EPST) et que 10 % ont pu bénéficier d'un post-doc en France ou à l'étranger. L'insertion professionnelle dans le secteur privé est importante (33 %). Ces statistiques révèlent que le taux de docteurs sans emploi est faible.

Les statistiques ne permettent pas de connaître les types de qualifications ou de postes occupés par les docteurs insérés dans le secteur privé.

● Appréciation globale :

Le fonctionnement et les activités de l'école doctorale de Dauphine, ED 543, révèle que deux ans et demi après le regroupement des 4 ED antérieures, la fusion se trouve intégrée dans les pratiques et les projets. L'ED 543 prend appui sur l'existence de bonnes pratiques dans les différents programmes doctoraux afin d'en assurer un partage et une mutualisation effective entre les différents axes thématiques que le périmètre de l'école doctorale recouvre. Cette recherche d'efficacité mérite d'être maintenue et étendue.

Le potentiel d'encadrement doctoral est conséquent et devrait encore s'accroître avec l'intégration prévue de l'Institut d'Administration des Entreprises de Paris (IAE), qui signifiera un apport de 16 directeurs de recherches et de 58 doctorants en sciences de gestion) et, dans une moindre mesure, avec le rattachement du laboratoire de communication et politique (avec 3 HDR) à l'un des programmes doctoraux.

Les équipes se trouvent bien identifiées et le processus de mutualisation entrepris révèle des aspects positifs pour le fonctionnement de l'ED.

La structuration de l'ED en 4 programmes doctoraux laisse néanmoins apparaître une sectorisation par discipline ressentie au niveau des doctorants, révélant des pratiques certes en voie d'harmonisation mais avec des spécificités et des traditions disciplinaires pouvant apporter quelques disparités. Le projet de l'ED met l'accent sur la poursuite des processus d'harmonisation entrepris depuis la fusion.

● Points forts :

- L'adossement de la formation doctorale aux programmes doctoraux dispensés par les unités ou équipes de recherche témoigne de l'implication de ces unités dans le fonctionnement scientifique de l'ED.
- Des procédures d'évaluation de l'avancée des thèses à mi-parcours ont été mises en place et contribuent au suivi.
- Le caractère obligatoire de la "pré-soutenance de thèse" avec participation d'un jury et ce au plus tard en 4^e année pour les étudiants bénéficiant d'une inscription dérogatoire à la durée constitue un critère fort représentatif de la volonté de l'ED d'assurer un contrôle de l'avancée des travaux et du respect des délais que doivent tenir les candidats.
- L'ED bénéficie du soutien des instances dirigeantes de l'établissement, ce qui s'est notamment traduit, à la suite de la fusion, par la mise en place de structures de secrétariat.
- La persistance de critères d'affectation des contrats doctoraux par disciplines, critères provenant du fonctionnement des ED antérieures, n'est pas perçue comme un facteur de rigidité et n'entrave ni les possibilités de mutualisation de sources de financement de thèse à disposition de l'ED, ni une compréhension mutuelle des contraintes liées notamment au nombre de contrats doctoraux obtenus.
- Globalement, les étudiants apparaissent satisfaits du programme doctoral proposé.

- Points faibles :
 - Le nombre de doctorants inscrit en 6^e année et au-delà apparaît relativement important (34/418).
 - Les informations apportées aux doctorants sur leur suivi de carrière après la soutenance sont insuffisantes et recouvrent des modalités différentes selon les domaines.
 - Les activités engagées au niveau global de l'école doctorale au titre du "nouveau chapitre de la thèse" apparaissent peu effectives.
 - Les informations sur les abandons de thèse par discipline et les modalités de gestion de ces abandons manquent de visibilité.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait :

- de procéder à une harmonisation plus effective des procédures de sélection des candidats à un contrat doctoral entre les différents programmes doctoraux disciplinaires,
- d'améliorer la communication sur l'après thèse et sur les possibilités de carrière académique notamment pour les futurs docteurs, en rendant obligatoire, par exemple, différentes séances d'informations,
- d'élargir la diffusion des informations relatives à l'ensemble des formations auxquelles les doctorants, quel que soit leur domaine, peuvent accéder. L'ED met en œuvre nombre de formations mais l'information sur l'ensemble de cette offre apparaît diluée (ou partiellement connue) auprès des doctorants. Une plateforme d'informations dédiée aux formations, séminaires, etc. pour l'ED dans sa globalité, atténuerait ce dernier constat,
- de développer les remontées d'informations et d'expériences des programmes doctoraux autant en termes de fonctionnement, de formation, de suivi des doctorants que de pratiques d'encadrement par les directeurs de recherches, afin de poursuivre le processus d'harmonisation du fonctionnement commun. Il s'agirait de diffuser les bonnes pratiques relevées dans certains domaines scientifiques afin de pouvoir les mutualiser et les mettre en œuvre pour l'ensemble de l'ED,
- de développer les échanges avec les étudiants afin de mieux cerner leurs attentes en termes de formation scientifique mais aussi en termes de formation pédagogique ; cela permettrait d'améliorer l'adéquation "offre de formation / attentes des doctorants" pour la formation doctorale dans son ensemble,
- de développer des thèmes de formations interdisciplinaires.

A la suite de l'investissement dans le PRES Paris Sciences Lettres (PSL*), l'école pourrait identifier un panel de formateurs potentiels permettant la mise en œuvre d'actions plus larges et, pour l'enseignement, la pédagogie, plus adaptées aux doctorants de l'Université Dauphine que celles pouvant être offertes actuellement par le Centre d'Initiation à l'Enseignement Supérieur (CIES). Cela permettrait à l'ED de se saisir de la formation et de l'accompagnement correspondant. Corrélativement, l'école maintiendrait, voire développerait, l'offre de formations transversales.

Notation

- Fonctionnement et adossement scientifique (A+, A, B, C) : A+
- Encadrement et formation (A+, A, B, C) : A
- Suivi et insertion (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas fourni d'observations.